

Conseil d'UFR STAPS plénier du 23 janvier 2025
Extrait de décisions

Présent.e.s : Julie DEMESLAY (Directrice Adjointe), Thibaut BROUILLET, Sylvie MARTIN, Giovanni DE MARCO, Nicolas SOUCHON, Sandrine BOUCHAREB, Joël CRETENET, Marine CORDIER, Omar HAMMOUDA, Ophélie MATHIEU, Delphine ROUZIERE, Armelle PORÉE, Frédéric OLIVARI, Tom BARTHES.

Représenté.e.s (procuration) : Olivier LE NOE pour Julie DEMESLAY, Jean-Pierre MASDOUA pour Thibaut BROUILLET.

Membres de droit: Vincent DRU (Directeur de l'UFR STAPS- Président du CUFR STAPS), Isabelle CARTEREAU (Responsable Administrative).

Invité.e.s : Virginie DUBOIS (Responsable Scolarité), Maryline TREAL (Responsable Pôle financier), Mélanie TERZIAN (Assistante de Direction).

Ordre du jour :

- Point d'information : Budget Etablissement 2025 (effectifs UFR STAPS)
- LMD5 : échanges VP CFVU-UFR STAPS
- LMD5 structure haute niveau Licence
- Echanges nouvelles personnalités extérieures

Le Directeur, Monsieur Vincent DRU, ouvre la séance à 13h30.

Le Directeur accueille les nouveaux membres élus des personnels lors des élections du 17 décembre 2024.

- Extrait de décisions des CUFR : le Directeur indique que seuls les extraits de décisions déposés sur l'intranet sont validés par la Direction de l'UFR. Ces extraits reprennent uniquement les décisions qui sont prises et leurs votes. Ils sont également transmis à la CFVU et au CA lorsque cela est nécessaire.

1- Point d'information : Budget Etablissement 2025 (effectifs UFR STAPS)

- Rappel du contexte : Le CA avait voté un budget initial 2025 le 16 décembre 2024. A cause de l'état déficitaire de ce budget, le Rectorat l'avait refusé le 23 décembre.

Un nouveau budget a été voté lors du CA du 13 janvier dernier, et approuvé par le Rectorat le 17 janvier. Notre budget initial 2025 est exécutoire, avec cependant une imputation de 10% des frais de fonctionnement et de 25% des ressources propres. Cela engendre une baisse de 11 700€ (fonctionnement)+ 3000€ (ressources propres) = 14 700€ pour l'UFR STAPS.

Conséquences : Les frais de réception seront regardés avec encore plus d'attention. Le Directeur propose de maintenir les moments conviviaux de la rentrée et du mois de juillet mais sollicitera une participation des personnels, telle que l'apport de boissons soft ou de tartes/gâteaux.

Les formules sandwich sont trop onéreuses et il faudra également certainement limiter les montants des aides à manifestations.

La plateforme SIFAC+ n'étant pas encore installée, il ne peut y avoir d'engagement pour le moment.

Concernant les effectifs de l'UFR, le Directeur a toujours maintenu le nombre de groupes. Au vu du contexte budgétaire, il est vraisemblablement possible que cela change à la rentrée 2025.

Bâtiment S – Alice MILLIAT
200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex

Les commandes pédagogiques resteront prioritaires et pérennes.

2- LMD5 : échanges VP CFVU-UFR STAPS

L'Etablissement a été en discussion avec les Directions des composantes afin d'élaborer des maquettes harmonisées L1/L2 et L3. Cette structure a été mise au vote du CA le lundi 20/01/25.

Contexte :

Il existe des inadéquations entre les exigences que requiert les Licences STAPS et les autres Licences de l'Université.

- l'arrêté de Licence STAPS de 1997 (avec 1700h) est en contradiction avec l'arrêté général de Licence (qui n'abroge d'ailleurs pas l'arrêté de 1997). La Direction de l'UFR STAPS défendra une structure avec pas moins de 1700h.

- la place des enseignements transversaux est en cours de discussion avec la VP CFVU.

3- LMD5 structure haute niveau Licence.

Contexte :

- L'idée est que l'offre de formations du LMD5 soit pilotée par les Masters.

- pour le LMD4, il y avait 3 mentions de masters : la mention générique STAPS, la mention Management et la mention APAS.

- Avec la suppression de la mention générique STAPS, création de la 5^{ème} mention Sport, Politique Educative et Société (SPES), même si la mention de Licence de ce master n'existe pas. Les établissements qui s'emparent de cette 5^{ème} mention sont très peu nombreux (Lyon 1, Rennes 2 et l'UPN). Nous serions donc les seuls en Ile de France.

Le CUFR du 19/12/24 avait voté les structures hautes à 3 mentions de masters comme suit :

- APAS
- Management du Sport
- SPES

Proposition de maintien des 4 mentions de Licences Académiques (APAS, EM, ES, MS).

Vote structures hautes Licence LMD5

15 voix POUR

1 Abstention

0 Contre

L'examen des Licences Professionnelles est reporté ultérieurement. Le Directeur réunira un CUFR Plénier extraordinaire.

Seule l'ouverture de la LP GDOSSL à la rentrée 2025 est étudiée.

Le Directeur propose la non ouverture de la LP GDOSSL pour la rentrée 2025 (dernière année du LMD4), compte tenu de la démission du responsable enseignant, du départ en retraite de l'enseignante co-responsable et du fait que seuls deux enseignants titulaires intervenaient dans la formation.

Vote :

15 voix POUR

0 Abstention

1 Contre

4- Echanges nouvelles personnalités extérieures.

Les statuts de l'UFR (disponibles sur l'intranet du site de l'UFR STAPS) stipulent que nous devons avoir :

Bâtiment S – Alice MILLIAT
200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex

- 4 personnalités extérieures désignées par des institutions ou partenaires :
- une représentante ou un représentant du département des Hauts-de-Seine ;
- une représentante ou un représentant d'une mairie du département des Hauts-de-Seine ;
- une représentante ou un représentant du monde associatif et sportif ;
- une représentante ou un représentant du monde socio-économique en relation avec les Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
- 2 personnalités extérieures désignées à titre personnel par le conseil de l'UFR. Elles sont choisies sur proposition du directeur de l'UFR.

La désignation des personnalités extérieures doit respecter la stricte parité entre les hommes et les femmes.

Fin du CUFR à 15h35.